

Service Public de la petite enfance

DOSSIER DE PRESSE

Rencontres territoriales



A large, solid pink hexagon with rounded corners, centered on the page. It contains the text 'La Caf aux côtés des élus' in white.

La Caf aux côtés des élus

Communiqué de presse :

La Caf de Maine-et-Loire réunit les élus autour
du Service Public de la petite enfance

page 4

I - Le Service Public de la petite enfance

page 6

II - La Caf de Maine-et-Loire acteur de la petite enfance sur le département

page 8

III - La Caf de Maine-et-Loire accompagne les communes

page 10

La Caf de Maine-et-Loire réunit les élus autour du Service Public de la petite enfance

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Service Public de la petite enfance (SPPE), la Caf de Maine-et-Loire organise plusieurs rencontres à Angers, Cholet, Saumur et Segré, avec les élus du département. Le premier temps fort a lieu le 20 mai au centre social Jean Vilar à Angers réunissant élus locaux, experts et représentants institutionnels. Ces rencontres visent à accompagner les collectivités dans leurs nouvelles responsabilités liées à l'accueil du jeune enfant afin de garantir à toutes les familles un accès équitable et de qualité aux modes d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Un enjeu majeur pour l'accueil des jeunes enfants

En 2025, les collectivités deviennent autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Elles jouent un rôle central dans la structuration d'une offre d'accueil plus lisible, accessible et équitable.

Cette politique d'accueil du jeune enfant répond à plusieurs enjeux majeurs :

- **démographique** : répondre à la baisse de natalité et aux attentes croissantes des familles,
- **éducatif et social** : soutenir le développement des enfants, lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge,
- **économique et territorial** : renforcer l'attractivité des communes et les services aux familles,
- **préventif** : investir dans l'avenir en posant les bases d'une société plus solidaire.

Des rencontres avec des experts et des acteurs locaux

L'occasion d'échanger avec les élus autour d'un projet structurant pour les territoires et essentiel à l'avenir des jeunes enfants.

Parmi les sujets abordés :

- le **rôle des communes dans la mise en oeuvre du SPPE**,
- le **développement de l'offre d'accueil** (crèches, assistants maternels, solutions innovantes),
- l'**accompagnement des projets locaux par la Caf et les partenaires**.

À l'initiative du président du conseil d'administration de la Caf de Maine-et-Loire, **Arnaud Bouchet**, et en présence de **Monsieur le Préfet Philippe Chopin**, les participants échangeront autour des enjeux et leviers de mise en œuvre du SPPE.

Lors de la rencontre du 20 mai à Angers, **Elisabeth Laithier**, présidente du comité de filière petite enfance et **Gaëlle Choquer-Marchand**, directrice générale déléguée de la Caisse nationale des Allocations familiales apporteront leur expertise et leur témoignage aux côtés des élus du territoire.

La Caf de Maine-et-Loire se tient aux côtés des collectivités pour construire ensemble un Service Public de la petite enfance solide, cohérent et à la hauteur des enjeux.

En savoir plus

Porté par le Gouvernement, le Service Public de la petite enfance (SPPE) a pour ambition de garantir à toutes les familles un accès universel à un mode d'accueil de qualité pour les enfants de 0 à 6 ans.

En 2025, les collectivités locales deviennent responsables de l'organisation de l'accueil du jeune enfant sur leur territoire, avec pour objectifs :

- assurer l'égalité d'accès, quels que soient le lieu de vie ou la situation sociale,
- améliorer la qualité de l'accueil, en harmonisant les pratiques et en renforçant la formation des professionnels,
- développer l'offre de places, notamment dans les zones où elle est insuffisante,
- soutenir les familles, pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le SPPE repose sur une coopération étroite entre les collectivités, les Caf et les acteurs de terrain.



Scannez le QR code pour accéder à la FAQ
Service Public de la petite enfance

Contact presse

communication@caf49.caf.fr
06 46 20 58 69

Le Service Public de la petite enfance

Pour de nombreux parents de jeunes enfants, trouver un mode d'accueil à la fois adapté, accessible financièrement et de qualité demeure un véritable défi. Près de 60 %* d'entre eux déclarent vivre cette recherche comme une source importante de stress.

Face à ce constat, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 instaure le Service Public de la petite enfance (SPPE). Cette politique vise à repenser l'organisation de l'accueil du jeune enfant afin de proposer, partout en France, plusieurs offres, toutes accessibles, de qualité et adaptées à la diversité des besoins des familles et des enfants.

Les communes deviennent autorités organisatrices

À ce titre, elles sont compétentes, **quelle que soit leur taille**, pour :

- Recenser les besoins des familles pour l'accueil de leurs enfants de moins de trois ans et l'offre de services disponible sur le territoire pour y répondre (modes d'accueil du jeune enfant et services de soutien à la parentalité).
- Informer et accompagner les familles d'enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents en délivrant un premier niveau d'information et en les orientant vers les ressources compétentes (CCAS, Caf, RPE ...).

Des compétences complémentaires pour les **collectivités de plus de 3 500 habitants** :

- Planifier le développement des modes d'accueil au regard des écarts constatés entre l'offre et la demande. La collectivité peut se fixer des objectifs de création de places d'accueil à court et moyen terme. Cette planification peut intégrer de nouvelles constructions ou des rénovations, ainsi que la fixation de moyens pour y parvenir.
- Soutenir la qualité des modes d'accueil, notamment par la promotion de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Ce seuil s'applique autant aux communes, EPCI qu'aux syndicats intercommunaux ayant la compétence petite enfance.

*Extrait des résultats de l'enquête « Parents » réalisée par Ipsos en avril 2023 pour le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Et pour les **collectivités de plus de 10 000 habitants** :

- Etablir et mettre en oeuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Ce schéma est à intégrer au contenu de la convention territoriale globale (CTG) signée avec la Caf.
- Disposer d'un relais petite enfance (à partir du 1^{er} janvier 2026).

Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) réunit des acteurs représentatifs de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la fonction parentale de Maine-et-Loire. Les maires y sont représentés grâce à l'Association des Maires et Présidents de communautés de Maine-et-Loire (AMF 49), qui en assure la vice-présidence aux côtés de la Caf et du Conseil Départemental.



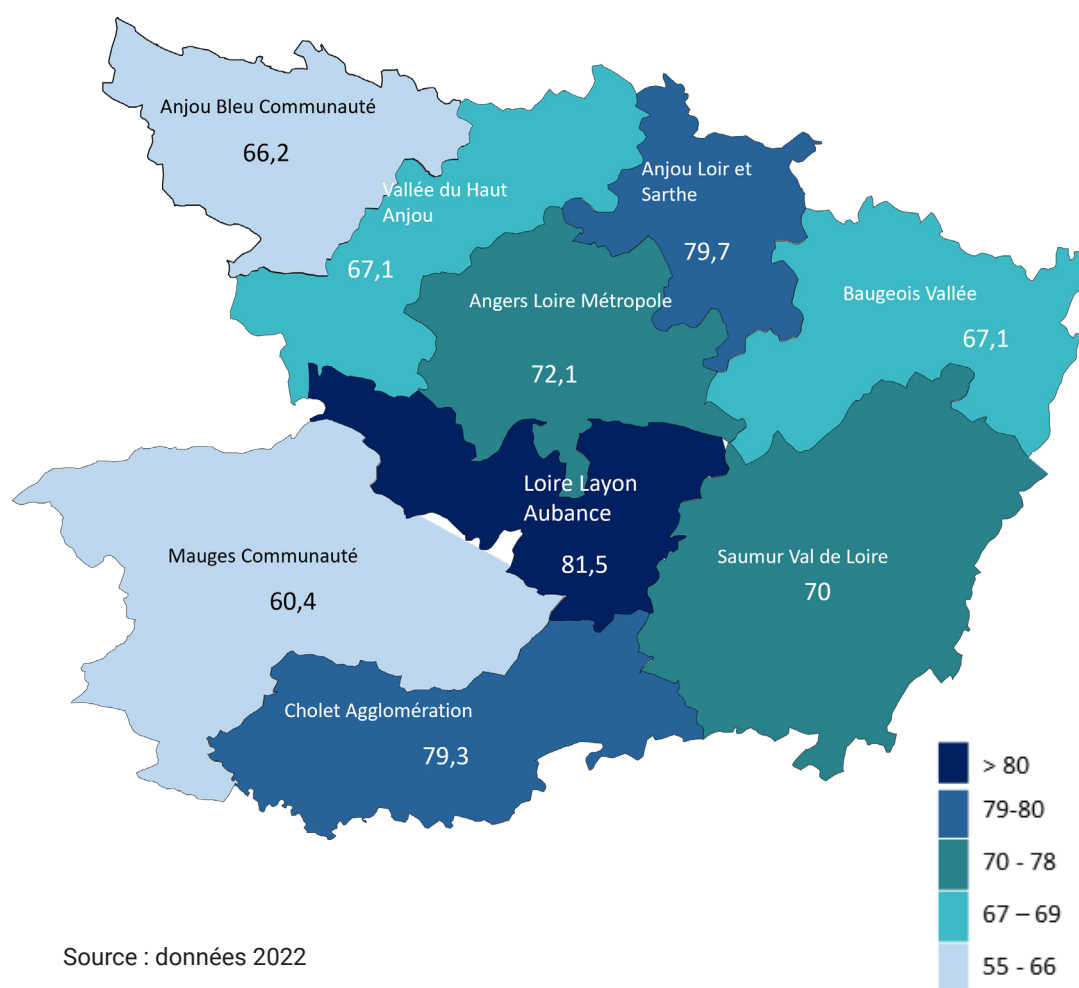
La Caf de Maine-et-Loire acteur de la petite enfance sur le département

La Caf de Maine-et-Loire est le principal financeur de la petite enfance sur le territoire.

Elle soutient et accompagne la création ainsi que le maintien de services et d'équipements de qualité pour l'accueil des jeunes enfants. Elle participe au financement des équipements et peut attribuer une aide à l'investissement aux porteurs de projets pour la construction, l'aménagement ou la rénovation de locaux. La Caf apporte un soutien direct aux assistantes maternelles pour leur installation et l'exercice de leur métier. Enfin, la Caf verse des prestations aux familles permettant de couvrir une partie des frais occasionnés par l'accueil qu'il soit effectué par des professionnels ou par les parents eux-mêmes.

Avec les collectivités et l'ensemble des acteurs, les conventions territoriales globales (CTG) permettent d'identifier les besoins de services aux familles et de définir les actions adaptées au territoire.

Le taux de couverture par EPCI



Possibilité de distinguer le taux de couverture de l'offre d'accueil individuel et collectif



Les familles et enfants de - de 3 ans



22 541
familles
avec enfants de - de 3 ans

-5,4% entre 2019 et 2023



13,2 %
familles
monoparentales



66,9 %
familles
biactives



24 460
enfants
de - de 3 ans

-4,9% entre 2019 et 2023



22,6 %
enfants dans
une famille sous
le seuil de bas revenus



30 %
enfants Caf et Msa
gardés par leurs parents
ou un proche



L'offre d'accueil

71,8 %

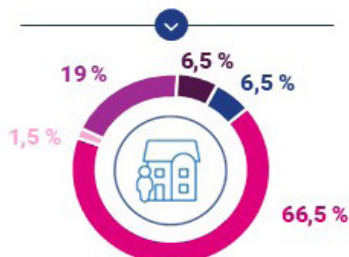
Taux de couverture*

* Onaf - 2022



17 204
places d'accueil

33 % accueil collectif
67 % accueil individuel



- Places théoriques chez un AM
- Garde à domicile
- Places PSU
- Places PAJE
- Enfants en préscolarisation



4 691
places en EAJE

74 %

PSU

PAJE



+ 108 %
Places d'accueil
en micro-crèche
PAJE

26 %

48

Relais Petite Enfance

3 636

assistants maternels

- 14 % de places d'accueil chez
un AM entre 2019 et 2023

206

Maisons
d'Assistants
Maternels

La Caf de Maine-et-Loire accompagne les communes

1 Étudier les besoins

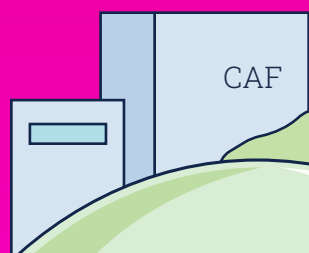
- Rencontrer les acteurs de la petite enfance et les décideurs locaux
- Recueillir et analyser les données statistiques
- Élaborer un avant-projet

La Caf vous accompagne :

- > En mettant à disposition des données socio-démographiques, en participant à l'analyse et la prospective
- > En mobilisant les acteurs qui contribuent aux Conventions territoriales globales



Votre **chargé de conseil et de développement** vous accompagne à toutes les étapes de votre projet et mobilise les ressources de la Caf.



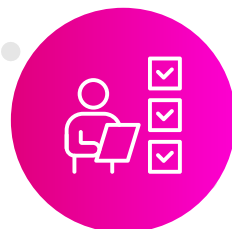
2

Accompagner la conception et son financement

- Choisir son statut
- Rechercher un local ou un équipement
- Trouver des partenaires et des sources de financement au fil de l'avancement du projet

La Caf vous accompagne :

- > Dans vos investissements : de la construction à l'équipement en fonction de votre projet
- > Pour le fonctionnement de la structure : le personnel, le matériel, le financement et du reste à charge (prestation de service et bonus c...



3

Organiser le fonctionnement et la structure de la structure

- Recruter les professionnels
- Élaborer votre projet d'investissement et son règlement de fonctionnement

La Caf vous accompagne :

- > Dans la connaissance et l'accompagnement des communes en partenariat avec la PMI

ner la
de votre projet
ancement

n terrain adapté
et ajuster le plan
'avancement du projet

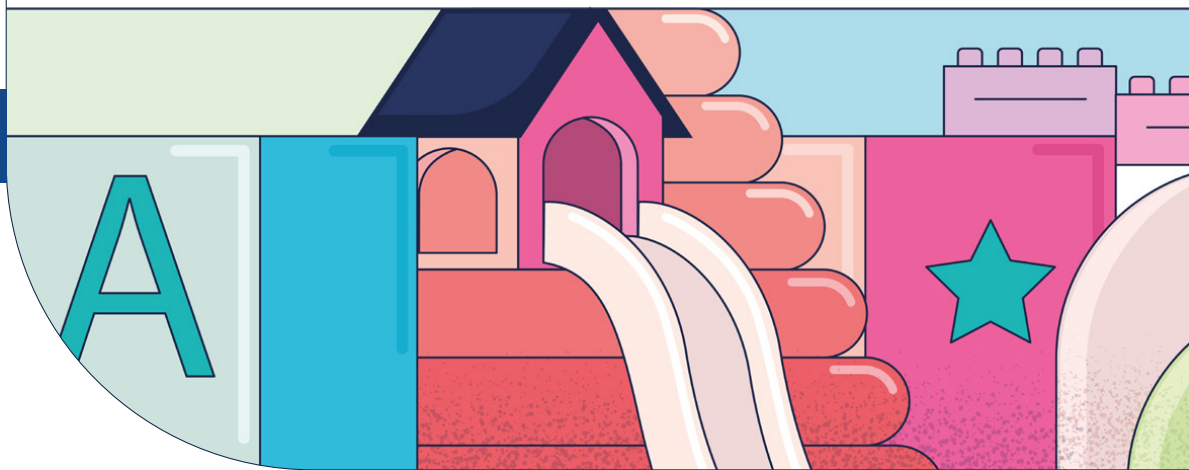
12 000 à 26 000 € par place en

structure : simulation du
pour la collectivité
(complémentaires)

r le
nement
cture

nnels
l'établissement
onctionnement

application de la réglementation,



4

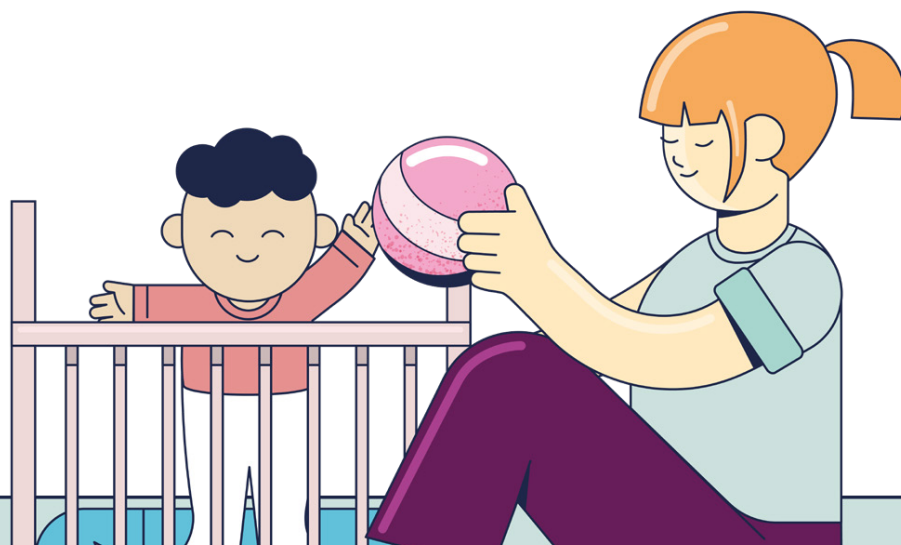
Garantir la qualité
de l'accueil et
suivre l'activité

Au fil des mois, tirer parti de
l'expérience pour évaluer et optimiser
le fonctionnement de la structure

La Caf vous accompagne :

> Dans la gestion et le développement de
votre structure

> En prenant en charge une partie de son
coût de fonctionnement



Réalisation service communication et direction action sociale
Caf de Maine-et-Loire
Mai 2025

Contactez-nous !



Suivez-nous !

